

# Arrêt des activités dans les Cours et Tribunaux pendant 15 jours

•Grippe aviaire

**Un cas détecté parmi des canards !**

Un cas de grippe aviaire "hautement pathogène" H5N8, le premier, a été détecté puis confirmé, samedi, dans le nord de la France, parmi 20 canards sauvages, a annoncé, hier, le ministère de l'Agriculture. "Aucun cas humain lié à ce virus n'a été signalé dans le monde à ce jour", assure le ministère dans un communiqué.

•Religion

**Une église catholique mise à l'amende**

L'Église catholique de Norvège a été condamnée, hier, à une amende et un de ses responsables inculpé pour avoir exagéré le nombre de fidèles, afin de toucher davantage d'aides publiques. En Norvège, pays majoritairement protestant, l'État finance les différentes minorités religieuses proportionnellement au nombre de fidèles.

•Éducation

**Le terrain de sport ou la rue**



Photo : AFP

Plus de 300 collégiens et lycéens ont manifesté, hier, à Kinshasa contre la "cession" d'un bout du terrain de sport de leur école à l'ambassade de Chine par le gouvernement congolais, ont constaté des



Photo : COE

Le président du Synamag, Germain Ella Nguema (mégaphone), lors de son intervention.



Photo : COE

Vue des magistrats, dans la salle des pas perdus du palais de justice, entamant leur mouvement de grève, hier.

COE

Libreville/Gabon

**Cette décision a été prise, hier, au cours d'un point- presse du syndicat maison. Elle est, immédiatement, entrée en application.**

**HIER**, à la faveur d'un point- presse tenu dans l'enceinte du palais de justice, le Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag) a pris la décision de suspendre, pour une période de 15 jours, toutes ses activités, dans l'ensemble des Cours et Tribunaux du Gabon.

Cette décision a été prise à l'unanimité de ses membres. Notamment par la base syndicale à qui le bureau exécutif du Synamag avait laissé le soin d'apprécier la suite réservée par le gouvernement à

leurs revendications. Celle-ci ayant constaté que les lignes n'ont pas bougé, a choisi la manière forte en gelant leurs activités pendant deux semaines sur l'ensemble du territoire national. Durant cette période, selon le Synamag, aucune audience ne sera tenue. Cependant, les requêtes seront reçues, mais sans pour autant être traitées. Et cela, jusqu'à la satisfaction totale de leurs revendications.

Lesquelles portent essentiellement sur la mise à disposition des bâtiments devant abriter les tribunaux administratifs de Port-Gentil et de Franceville, qui n'ont pas toujours de sièges. Le syndicat précise que cela fait déjà trois ans que des jeunes magistrats y ont été affectés mais se retrouvent, malgré eux, en chômage technique.

Il y a aussi l'attribution d'un immeuble à Batterie IV abritant les défunctes juridictions spéciales et devant accueillir la Cour d'Appel administrative et le Tribunal administratif de Libreville. Autres points contenus dans le cahier de revendications du Synamag : l'équité dans le règlement de la Prime d'incitation à la performance (PIP) du dernier trimestre de 2015 et du troisième trimestre de 2016, l'application aux magistrats hors hiérarchie du décret n°404 du 20 août 2015 fixant le régime de rémunération des agents civils de l'État et portant reclassement, le paiement des costumes d'audience (toges) pour les conseillers référendaires et pour les magistrats des Cours d'appel, et l'affectation des magistrats suivant le respect du

principe de la spécialité de chaque ordre. Or, à ce jour, estime Germain Ella Nguema, président du Synamag, « c'est un silence assourdissant qui règne sur ces questions. » Pour lui, il s'agit d'une indifférence à l'égard du pouvoir judiciaire, qui est pourtant, a-t-il déclaré, le troisième pouvoir après l'Exécutif et le Législatif.

« On veut nous maintenir dans la précarité, malgré nos multiples entretiens avec les ministres de la Justice et de la Fonction publique, au sortir desquels nous ne notons que de simples bonnes intentions (...) Cette attitude de désinvolture des plus hautes autorités, vis-à-vis des préoccupations légitimes affichées par les magistrats, nous laissent un message clair : la justice est la quantité négligeable de

l'échelle des priorités du gouvernement. En ce qu'aucune mesure, concernant la justice, n'a été fixée comme prioritaire par le chef du gouvernement lorsqu'il a été amené à décliner sa feuille de route pour les cent premiers jours devant les députés. » C'est d'ailleurs cette attitude qui justifie la décision, à l'unanimité, de l'assemblée générale d'un arrêt collectif et généralisé de toutes activités au sein des Cours et Tribunaux. Malgré cela, le Synamag dit ne pas fermer la porte aux négociations avec les autorités compétentes. Il réaffirme, cependant, sa détermination à défendre, "par tous les moyens légaux", les intérêts moraux et matériels de ses membres. « Pour une bonne et une vraie justice », a conclu Germain Ella Nguema.